

SARL NETVLM
Siège Social : 28, rue du Chemin Vert 75011 Paris
RCS PARIS 382 624 773 - Au capital de 192.836 €

PROCES-VERBAL : Assemblée Générale Extraordinaire 24 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 24 décembre à 11 heures 30, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire annuelle, au 20 avenue Médicis à Blois, sur convocation faite par le gérant.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Madame MAHMOUDI préside la séance en qualité de gérant.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 11900 parts ; soit plus des deux tiers des parts sociales. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts, la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du gérant,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le gérant déclare que le rapport du gérant, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le gérant rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital
- Modification des statuts
- Divers.

Le gérant donne lecture de son rapport de gestion.

Cette lecture terminée, le gérant ouvre la discussion.

Après divers échanges de vues au cours desquelles Monsieur MAHMOUDI, Président de séance donne toutes explications en réponses aux questions posées et plus personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions ci-après.

PREMIERE RESOLUTION – AUGMENTATION DU CAPITAL

Les actionnaires présents ou représentés, connaissance prise du rapport du gérant décident l'augmentation du capital par création de 3225 parts nouvelles à la valeur de 62 € par part constituée :

- D'une valeur nominale de 15,24 €
- D'une prime d'émission de 46,76 €,

réservée à la société TOSHY PARTNERS et adoptent les modifications statutaires qui en découlent.

Le capital social de la société est ainsi porté de 192.836 € à 241.985 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité actionnaires présent ou représentés.

